

CONDITION GENERALE DE VENTE

Dans la considération des engagements mutuels ci-dessus, les parties sont d'accord sur le suivant, qui s'appliquera pendant cet accord :

1. DÉFINITIONS

A. le "plan" signifie une offre ou un arrangement pour revendre, nos produits et services.
Le partenaire ou opérateur swichless est libre de son choix et peut décider ce qu'il désire faire de nos offres.
Les services et dispositifs offerts par DMS TELECOM sont à sa disposition selon ses besoins et demandes.
Le partenaire ou opérateur swichless peut revendre nos services et produits de notre enseigne sous base de commissionnement.

Le "plan" « n'inclut pas l'utilisation de la marque déposée » de DMS TELECOM.

B. le « partenaire » veut dire un revendeur qui est indiqué par DMS TELECOM pour développer les marchés locaux et pour servir les besoins d'autres revendeurs et des abonnés de DMS TELECOM à un niveau local.

2. FONCTIONS Du Revendeur

A. Le revendeur fonctionnera comme revendeur à valeur ajoutée des services de DMS TELECOM.
Le revendeur passera ses commandes des produits et services directement avec DMS TELECOM

B. Le revendeur peut annoncer en publications de circulation générale. C. Les droits de revente des produits et des services de DMS TELECOM dans un territoire spécifique.
ILS ne seront pas exclusifs sauf par un différent accord stipulé par écrit.

3. PRIX

A. Tous les prix des services fournis par DMS TELECOM au revendeur sont en devise DOLLARS

B. Le revendeur peut fixer ses prix à volonté à ces clients quand il s'agira de ses tarifs de vente et autres outils de travail selon ses commandes, et même celui de l'hébergement et du site web.

DMS TELECOM a le droit de mettre à jour ses prix au revendeur dès changement des tarifs selon les routing les destinations des pays concernées et vous serai dans les trente (30) jours qui suivent informé par écrits.

De telles révisions s'appliqueront aux commandes reçues par DMS TELECOM ou après la date de la révision des taux excepté de la liste des prix de A à Z.

C. Le revendeur sera responsable de payer tous les impôts de n'importe quelle nature qui lui reviendront si jamais cela était demandé à DMS TELECOM, excepté des impôts sur le revenu de DMS TELECOM, indépendamment duquel la partie peut être responsable de rapporter ou de rassembler de tels impôts.

ACCEPTATION D'ORDRE OU COMMANDE ET PAIEMENT

- A. Tous les ordres ou commandes sont sujets à l'acceptation de DMS TELECOM.
- B. Un ordre sera considéré admis par DMS TELECOM quand la confirmation écrite de l'ordre est envoyée au revendeur.
- C. DMS TELECOM peut refuser d'accepter n'importe quel ordre, ou retarder la réalisation en attendant son accord ou acceptation des conditions requises pour livrer.
- D. Un tel refus ou de telles conditions peut ne pas être peu raisonnables, cependant, et DMS TELECOM accepte de fournir au revendeur la notification raisonnable par l'intermédiaire d'un email ou d'un fax de toute intention de retardement ou de diminution des commande.
- E. Il n'y a aucune communication ou transaction illicite avec votre client de l'autre bout d'extrémité et nous, tout passe par vous le revendeur.
En outre, nous vous suggérons de protégez votre mot de passe et car vous serez le seul responsable de votre compte revendeur.
- F. Au cas où un ordre serait mal placé ou s'il y a une sécurité, vous devez nous informer immédiatement.

En outre, tous les problèmes qui peuvent se produire, nous demandons que vous nous les fassiez connaître tout de suite de sorte que nous puissions rechercher et corriger l'issue.

B. Paiement et limites :

Le paiement sera effectué en Euros à DMS TELECOM dans le compte indiqué par DMS TELECOM, ou au montant équivalent au Dollars comme peut autrement être convenu par écrit par les parties. Les paiements sont échus sur la présentation de la facture.

Si en raison des frais bancaires, des honoraires de transfert, ou analogues, DMS TELECOM devrait recevoir moins que sa quantité de facture, DMS TELECOM revendeur de re-facture pour le déficit. Si le paiement de la facture n'est pas réglé complètement dans le temps, dans trente (30) jours après présentation, DMS TELECOM imposera une charge de service de la dette s'élevant à un pour cent (5%) de l'équilibre en retard pour chaque mois ou fractionner en la quantité en retard des impayé. Au cas de non règlement 45 jours après, nous procéderons à une cessation d'approvisionnement des minutes, de la rétention des minutes sur le compte s'il y'a en a encore, ou suspension des services au revendeur, donc à son client qui est forcément lié à lui.

. FONCTIONS De Revendeur

A. Personnel :

Le revendeur engagera des ventes et soutiendra le personnel pour lancer des plans et pour fournir sur le marché le service aux clients dans les nombres proportionnés à la taille du marché.

B. Langue Locale :

Le revendeur sera responsable de localiser des pages de système dans le langue(s) national en service sur les marchés principaux.
Dans certains cas, ceci peut également inclure, à l'option de DMS TELECOM. Selon le volume nous pouvons passer à l'harmonisation de votre système marketing en incluant si possible l'adaptation de notre outils de travail au votre en permettant d'inclure les langues de votre pays pour faciliter votre marketing, le support technique, et matériels.

C. Le revendeur soutiendra des utilisateurs en fournissant l'appui technique dans la langue locale de l'endroit principal du revendeur par l'intermédiaire de l'email et exercera les meilleurs efforts du revendeur de fournir à un temps de réponse maximum soutenu de rotation de 6 heures et

par l'intermédiaire de la transmission de messages d'arrivée directe de téléphone, disponible pendant au moins 8 heures par jour le temps de réponse maximum de rotation d'appel de deux heures.

D : Général :

En effectuant cet accord, le revendeur se conduira d'une façon morale et légale, exercera ses meilleurs efforts de réaliser un niveau élevé de satisfaction de client, et ne fera rien à discréditer la réputation de DMS TELECOM.

6. FONCTIONS

DMS TELECOM fournira, le nombre de demande, du chiffre 7 (de sept) au nom du revendeur ou n'importe lequel de ses clients.

En outre, DMS TELECOM agira en tant que le conservateur de SIP pour le nombre d'IPX abonnés aussi longtemps que le compte est dans la bonne position.

Dans un tel cas le revendeur écarte par ceci, et le client du revendeur en doit écarter par écrit avant l'acquisition du dit nombre, et toutes les réclamations qu'elle peut avoir contre DMS TELECOM pour n'importe quelle perte, endommagement, réclamation ou dépenses surgissant hors, ou par rapport, derrière l'enregistrement de tel nombre dans tous les annuaires en ligne ou off-ligne de réseau, des listes d'adhésion ou des listes d'enregistrement, ou le dégageant du Domain Name de tels annuaires ou listes suivant l'arrêt des services de DMS TELECOM pour n'importe quelle raison.

Tous les coûts de DMS TELECOM en obtenant ou en maintenant un nombre pour le revendeur ou ses clients seront remboursés à DMS TELECOM sur la facture de DMS TELECOM au revendeur.

7. RÈGLES ET RÈGLEMENTS

DMS TELECOM peut imposer des règles et des règlements raisonnables concernant l'utilisation de ses services de temps en temps. Le revendeur imposera de tels règles et règlements à ses clients jusqu'au degré nécessaire pour assurer la conformité. Des règles et les règlements courants de DMS TELECOM sont signalés à : <http://www.dmsbusicenter.com> et peut changer de temps en temps.

8. LIMITATION DES ENGAGEMENTS ET DE LA RESPONSABILITÉ DE DMS TELECOM

A. DMS TELECOM utilisera ses meilleurs efforts de maintenir l'exécution acceptable des services contractés pour des services, mais marques de DMS TELECOM absolument aucunes garanties quelque, exprès ou implicites, y compris la garantie de la valeur marchande ou la forme physique pour un but particulier.

DMS TELECOM ne peut pas garantir le service continu, n'entretenir à aucun moment particulier, ou à intégrité des données stockées ou transmises par l'intermédiaire de son système ou par l'intermédiaire de l'Internet.

DMS TELECOM ne sera pas responsable de la révélation négligente, ou de corruption ou d'effacement, de données transmises ou n'a pas reçu ou n'a pas stocké sur son système. DMS TELECOM ne sera exposé au revendeur ou aucun de ses clients pour aucunes réclamations ou dommages y compris lesquels peuvent être soufferts par le revendeur ou ses clients, mais non limité à, des pertes ou des dommages de quels et chaque nature, résultant de la perte de données, incapacité d'accéder à l'Internet, ou l'incapacité de transmettre ou recevoir l'information, causée près, ou résultant de, retarde, des non- livraisons, ou des interruptions de service si non causé par le défaut ou la négligence de DMS TELECOM.

B. DMS TELECOM peut cesser d'entretenir n'importe quel plan, ou peut exiger la réalisation des conditions que DMS TELECOM peut choisir pour imposer comme préalable à continuer à entretenir n'importe quel plan.

Une telle discontinuation ou condition peut ne pas être peu raisonnable, cependant, et DMS TELECOM accepte de fournir au revendeur la notification raisonnable par l'intermédiaire de l'email et du fax d'une telle intention de discontinuer ou imposer des conditions.

(2) au service du processus étant efficace sur lui par courrier recommandé envoyé à l'adresse déterminée au début de ce document, comme peut être changé de temps en temps par la notification écrite réellement reçue par DMS TELECOM.

DMS TELECOM sera conforme à tous les ordres publiant des tribunaux ayant la juridiction au-dessus de DMS TELECOM, et cela une telle conformité pourrait affecter les services fournis par DMS TELECOM au revendeur ou à ses clients ; Le revendeur accepte de juger DMS TELECOM inoffensif de toutes les réclamations des clients de revendeur ou de revendeur résultant d'une telle conformité.

Jusqu'au degré permis par la loi de la juridiction du revendeur, le revendeur écarte n'importe quelle condition que le service du processus ou de tous les documents soit fait sur elle conformément aux dispositions de la convention de la Haye, et accepte d'accepter le service du processus, le service des documents, et/ou la notification de l'arbitrage par n'importe quelle forme de la livraison de retour de reçu.

18. NON-DISCLOSURE Cet accord assure le désir de revendeur et de DMS TELECOM d'entrer dans des discussions des affaires d'intérêt mutuel au cours desquelles l'une ou l'autre ou toutes les deux lesdites parties ("révélant la partie") peut révéler un certain nombre de sa information de propriété industrielle et confidentielle à l'autre partie ("partie de réception").

L'information de propriété industrielle et confidentielle à fournir sous les dispositions de cet accord se relie au sujet de :

Listes de client, accords de fournisseur, processus internes, ventes et stratégies de vente, toute la documentation interne, concepts de propriété industrielle, plans stratégiques, initiatives de nouveau produit, recherche de marché, et futurs plans. Les parties conviennent comme suit :

L'information : Comme utilisé ci-dessus le terme l'"information" en inclut et toute la technologie, information, connaissance ou données si oral, écrit, sous une forme physique ou autrement, qui est révélée pour le but déterminé ci-dessus et qui est identifiée par la partie de révélation à l'heure de la révélation en tant qu'étant de propriété industrielle et/ou confidentielle.

Les "données" incluent des notes, des conceptions, des schémas, la documentation, des organigrammes, des écritures, des caractéristiques, des mémorandums, le logiciel d'ordinateur et d'autres données semblables. Être couvert ci-dessous, l'information révélée dans l'écriture doit être "classe des propriétaires marquée," "confidentiel," ou par des mots d'importation semblable.

L'information a révélé oralement ou visuellement et a identifié alors car de propriété industrielle ou confidentiel sera couvert ci-dessous si elle est réduite à l'écriture, de la manière prévue marquée ci-dessus, et transmise à la partie de réception dans trente (30) jours après révélation. La partie de réception convient :

a. cela en ce qui concerne l'information, un rapport confidentiel est établi entre les parties, et cette partie de réception emploiera l'information seulement pour le but déterminé ci-dessus ;

b. pour traiter l'information comme confidentielle et pour ne prendre aucun moins de soin dans sa protection que des utilisations de partie de réception en protégeant sa information de propriété industrielle et confidentielle, ou si la partie de réception n'a établi aucun un tel niveau de soin, la partie alors de réception prendra un tel soin que la partie la révélation observe pour protéger l'information

c. pour limiter la diffusion d'information dans son organisation aux employés ayant un besoin de savoir en liaison avec le but de la révélation déterminée ci-dessus, et de s'assurer que de tels employés sont au courant de la nature de propriété industrielle et confidentielle en et qu'ils conviennent et observent les exigences de la confidentialité déterminées ci-dessus ;

d. pour ne pas révéler l'information à toute autre partie sans autorisation écrite de révéler la partie ;

e. pour ne pas reproduire l'information sans permission écrite exprès de révéler la partie ;

f. pour renvoyer ou détruire l'information qui en est dans la forme promptement sur demande écrite ou physique, ainsi qu'et toutes les copies, les négatifs, ou les reproductions ou les travaux de dérivé dans tous les médias, de révéler la partie ou sur l'arrêt ou l'accomplissement de l'accord.

19. NOTICES Excepté en ce qui concerne le service du processus comme déterminé dans le paragraphe 16, toutes les notices peuvent être envoyées par l'email, le fax, ou courrier express au email address, au numéro de fax, ou à l'adresse le plus récemment fournie et seront efficaces sur la transmission.

L'évidence de la transmission réussie sera maintenue.

SERVICES CRITIQUES de SECOURS de NOTIFICATION - Service 911

20.1 Non-disponibilité de 911 traditionnels ou de service E911.

L'UTILISATEUR DOIT MAINTENIR DES MOYENS ALTERNATIFS DE DEMANDER DES SERVICES DE SECOURS.

L'UTILISATEUR reconnaît et comprend que la COMPAGNIE ne soutient pas 911 traditionnels et accès E911 aux services de secours.

Le service limité de réponse de secours fourni par nous diffère d'un certain nombre de manières importantes de 911 et d'E911 traditionnels comme expliqué plus loin ci-dessous.

L'UTILISATEUR doit maintenir des moyens alternatifs d'accéder à des services traditionnels de réponse de secours.

L'UTILISATEUR reconnaît et comprend que notre service 911 ne peut pas être employé en même temps qu'un téléphone mou ou des nombres virtuels non-reliés ensemble (les nombres virtuels non liés à a)

ONT FAIT et ne peuvent pas donc recevoir des appels d'une ligne de PSTN). Notre service 911 n'est pas automatique ;

L'UTILISATEUR doit séparément prendre des mesures affirmatives, comme décrit dans cet accord et sur notre site Web, d'enregistrer l'adresse où l'UTILISATEUR emploiera les services afin d'activer le dispositif 911.

La nécessité d'UTILISATEUR fait ceci pour chaque nombre virtuel relié ensemble que l'UTILISATEUR obtient. Le service 911 est différent d'un

certain nombre de manières importantes de 911 traditionnels ou de service E911 comme décrit à notre page de site Web pour le service E911 et ci-dessous.

L'UTILISATEUR informera tous les résidents de ménage, invités et d'autres troisième personnes dans qui peut être présent à l'endroit physique où l'UTILISATEUR utilisent le service de la non-disponibilité de 911 ou d'E911 traditionnels, et (ii) aux différences et aux limitations importantes du notre service 911 par rapport à 911 traditionnels ou à service E911.

La documentation qui accompagne chaque dispositif que l'achat d'UTILISATEUR devrait inclure un autocollant au sujet de la non-disponibilité potentielle de 911 traditionnels ou de service E911 ("l'autocollant 911").

Il est de votre responsabilité, selon les instructions qui accompagnent chaque dispositif, de placer l'autocollant 911 sur chaque dispositif qui utilisation d'UTILISATEUR avec le service.

Si l'UTILISATEUR ne recevait pas un autocollant 911 avec votre dispositif, ou l'UTILISATEUR ont besoin des 911 autocollants additionnels, entrez en contact avec svp notre département de soin de client.

20.2 Enregistrement d'endroit physique requis.

L'UTILISATEUR reconnaît et comprend cela pour chaque nombre virtuel relié ensemble que l'utilisation d'UTILISATEUR pour le service, UTILISATEUR doit enregistrer avec l'endroit physique où l'UTILISATEUR emploiera le service avec ce nombre virtuel.

Quand l'UTILISATEUR déplace le dispositif à un autre endroit, l'UTILISATEUR doit enregistrer votre nouvel endroit.

Si l'UTILISATEUR n'enregistrent pas votre nouvel endroit, n'importe quel UTILISATEUR d'appel font en utilisant les 911 que le dispositif de service peut être envoyé à un centre de secours près de votre vieille adresse.

L'UTILISATEUR enregistrera votre endroit initial d'utilisation quand l'UTILISATEUR souscrit au service. Ensuite, l'UTILISATEUR peut enregistrer un nouvel endroit par la notation dans votre panneau de commande et cliquer sur le bouton "d'information de la mise à jour 911" situé à côté de votre nombre virtuel sur la page "A FAIT nombres". Aux fins des 911 dispositifs, l'UTILISATEUR peut seulement enregistrer un endroit à la fois pour chaque ligne téléphonique utilisation d'UTILISATEUR avec le service.

20.3 Confirmation d'activation requise. L'UTILISATEUR reconnaît et comprend que votre service 911 ne sera activé pour aucune ligne téléphonique que l'UTILISATEUR emploient avec le service, à moins qu'et jusqu'à ce que l'UTILISATEUR ait soumis une adresse vérifiée.

20.4 Comment le personnel de secours est contacté.

L'UTILISATEUR d'EXTRÉMITÉ reconnaît et comprend que la COMPAGNIE se contracte avec un tiers pour employer l'adresse de votre endroit enregistré pour déterminer le centre de réponse le plus proche de secours et puis en avant votre appel à un nombre général à ce centre. Quand le centre reçoit votre appel, l'opérateur aura l'UTILISATEUR d'adresse présenté dans nos 911 que la base de données aussi bien que le votre a numéroté cet UTILISATEUR lié à votre nombre virtuel.

Si l'UTILISATEUR n'a pas fourni ces informations, l'UTILISATEUR doit fournir votre adresse et numéro de téléphone afin d'obtenir l'aide. Afin de permettre les opérations de secours au personnel central d'appeler le dos d'UTILISATEUR au besoin, la COMPAGNIE neutralise immédiatement n'importe quel renvoi d'appel que l'UTILISATEUR a pu avoir établi dans votre compte. Quelques centres locaux de réponse de secours peuvent décider

de ne pas avoir leurs nombres généraux répondus par les opérateurs de phase 24 heures sur 24.

Si la COMPAGNIE apprend que c'est le cas, la COMPAGNIE enverra votre appel à la place à un centre national d'appel d'urgence et un agent qualifié entrera en contact avec un centre de secours près de l'UTILISATEUR pour expédier l'aide.

L'UTILISATEUR nous autorisent par pour aucune raison.

20.9 Aucune Identification Automatisée D'Endroit.

L'UTILISATEUR reconnaît et comprend que dans la plupart des aires de service, il n'est pas possible actuellement de transmettre au centre local de réponse de secours l'adresse que l'UTILISATEUR s'est inscrit au service 911.

L'UTILISATEUR devra énoncer la nature de votre urgence promptement et clairement, y compris votre endroit (et probablement votre numéro de téléphone), car l'opérateur peut ne pas avoir cette information.

Le personnel de secours ne pourra pas trouver votre endroit si l'appel n'est pas accompli ou n'est pas expédié, est lâché ou débranché, si l'UTILISATEUR ne peuvent pas parler pour dire à l'opérateur votre endroit, ou si le service n'est pas opérationnel pour aucune raison.

20.10 Déni de responsabilité et d'indemnification.

L'UTILISATEUR d'EXTRÉMITÉ reconnaît et comprend que la COMPAGNIE n'ont aucun contrôle de si, ou la façon dont, des appels employant notre service 911 sont répondus ou adressés par n'importe quel centre local de réponse de secours. La COMPAGNIE dément toute la responsabilité de la conduite des centres locaux de réponse de secours et de l'urgence nationale appelle le centre.

L'UTILISATEUR reconnaît et comprend que la COMPAGNIE comptent sur les tiers pour nous aider dans des interventions du cheminement 911 aux centres locaux de réponse de secours et à un centre national d'appel d'urgence. La COMPAGNIE en dément toute la responsabilité de la conduite des centres locaux de réponse de secours et de l'urgence nationale appelle le centre.

L'UTILISATEUR reconnaît et comprend que la COMPAGNIE comptent sur les tiers pour nous aider dans des interventions du cheminement 911 aux centres locaux de réponse de secours et à un centre national d'appel d'urgence. La COMPAGNIE en dément et toute la responsabilité ou responsabilité en cas de telles données de tiers employées pour conduire des appels est incorrecte ou donne un résultat incorrect. Ni notre compagnie, ni ses officiers ou employés, peuvent ne pas être jugés responsables de n'importe quels réclamation, dommages, ou perte, et

L'UTILISATEUR en écartent par ceci et toutes telles réclamations ou des causes d'action, surgissant ou concernant de notre service 911 à moins que de telles réclamations ou des causes d'action aient résulté de notre négligence grave, imprudence ou mauvaise conduite obstinée.

L'UTILISATEUR défendra, garantira, et tiendra inoffensif notre compagnie et ou n'importe laquelle de nos filiales, ses officiers, directeurs, employés, filiales et agents et n'importe quel autre fournisseur de service qui en fournit des services à l'UTILISATEUR dans le raccordement le service, et de toutes les réclamations, des pertes, des dommages, des fines, des pénalités, des coûts et des dépenses (comprenant, sans limitation, honoraires de mandataires) près, ou au nom de, UTILISATEUR ou n'importe quel tiers concernant l'absence, l'échec ou la panne du service, y compris le service 911, a inexactement conduit 911 interventions, et/ou l'incapacité de n'importe quel utilisateur du service de pouvoir employer

911 service ou personnel de service de secours d'accès.

20.11 Arrangements Du Remplacement 911.

L'UTILISATEUR reconnaît et comprend que la COMPAGNIE encourage fortement l'UTILISATEUR à avoir des moyens alternatifs d'accéder à 911 traditionnels ou à services E911 ou de terminer le service. La COMPAGNIE ne recommande pas l'UTILISATEUR comptent sur un service 911 non traditionnel en cas d'urgence. 20.12 911 honoraires.

L'UTILISATEUR reconnaît et comprend que charge de COMPAGNIE des honoraires de \$25.00 dollars d'USA pour chaque appel fait au service 911. Ce doit couvrir le coût du service que la COMPAGNIE doit payer quand la COMPAGNIE relie de tels appels. 20.13 Abus.

L'UTILISATEUR reconnaît et comprend qu'alors que notre service 911 n'est pas 911 traditionnels, maltraitant les 911 service, rendant faux ou les appels de polisson à un service 911 est toujours un crime. Si l'UTILISATEUR commet de tels actes, votre compte sera terminé et l'UTILISATEUR peut être poursuivi par vos gouvernements de gens du pays et d'état.

21 PLANS MENSUELS ILLIMITÉS le plan illimité individuel est basés sur l'utilisation résidentielle typique de voix et n'est pas autorisés pour l'usage commercial de la sorte. DMS TELECOM maintient la droite d'exiger la mise à niveau de compte ou de suspendre le service si les habitudes appelantes sont en dehors de ces directives.

Appelant les plans sont restreints à l'usage seulement d'un dispositif simple de DMS TELECOM number/SIP pour empêcher l'abus. Nous surveillons des modèles d'appel pour identifier ceux qui n'adaptent pas les modèles d'un client résidentiel. Nous regardons des choses comme la longueur des appels, les numéros composés, temps à vide entre les appels, des appels d'heure sont faits et plus.

Quand nous constatons que les habitudes d'un visiteur ne s'assortissent pas l'utilisation résidentielle a modelé l'industrie appelle "typique", nous informons le revendeur par l'intermédiaire de l'email que le client pourrait employer le plan pour un magasin d'affaires ou d'appel. Non les d'affaires pour chaque utilisateur sur le système. L'appel fait des emplettes, des entreprises de télémarketing et d'autres dans les affaires de faire et de prendre des appels peuvent seulement employer les plans en bloc.

22. ACCORD ENTIER ; MODIFICATIONS Cet accord a déterminé l'accord entier et l'arrangement entre les parties et fusionne toute la discussion antérieure entre elles. DMS TELECOM peut faire des changements à cet accord sur trente (30) jours écrits la notification au revendeur, conseiller du changement et la date efficace en.

L'utilisation des services de DMS TELECOM par revendeur et/ou ses clients suivant la date efficace d'un tel changement constituera l'acceptation par revendeur d'un tel change(s), à moins que le revendeur objecte par écrit à de tels changements, dans ce cas les changements n'entreront pas en vigueur avant la date annuelle de renouvellement de cet accord. Autrement, cet accord ne peut être modifié à moins que par du consentement écrit des deux parties.

EN TÉMOIGNAGE, les parties ci-joint, prévoyant pour être légalement lié par ceci, exécutent par ceci cet instrument, avec chaque signateur justifiant son autorité pour entrer dans cet accord au nom de la partie qu'il représente

Lu et approuvé :

Le signataire: